

Formalisation de la Chaîne Documentaire

Mehenni AKBAL*

ABSTRACT

The controversial methodological approaches utilised in the field of librarianship are rarely subject to a scientific consensus among researchers.

Ways of formalizing the documentary «queue», notably in functional terms do depend on communication procedures as well as from integrated activities of librarians.

En dépit du fait que la bibliothéconomie ne dispose pas d'une méthodologie de recherche propre à elle; elle offre, cependant, un terrain d'investigation d'une extrême richesse où diverses approches sont également applicables : approche technologique, systémique, transdisciplinaire, psychologique, sociologique, historique, modélisation...; pour maîtriser et élucider les phénomènes qui lui sont liés.

Ces approches; qui font appel aux compétences des différents domaines, d'où la difficulté d'une définition rigoureuse du métier bibliothéconome, se rejoignent d'une part au niveau de l'objet du travail : l'Information Scientifique et Technique (IST) et d'autre part au niveau des structures qui gèrent cet objet : les Organismes documentaires.

Ces derniers ont fonctionné depuis des siècles sur des modèles nombreux et diversifiés. L'évolution de ces modèles de fonctionnement, certes assez lente jusqu'au début du 20ème siècle, s'explique par le développement rapide et puissant de l'innovation dans tous les domaines, laquelle innovation sclérose continuellement les acquis expérientiels des hommes.

Dans ce contexte; la bibliothéconomie, en tant que discipline pour s'épanouir, doit transgresser les frontières que lui dressent, peut-être involontairement, certains qui limités ou conservateurs ne disposent pas de vision autre que techniciste pour appréhender ses

phénomènes. En d'autres termes, la bibliothéconomie doit faire éclater toutes les formes où elle s'est jusque là exprimée.

Mais, il est judicieux de proposer que l'ouverture de la bibliothéconomie, qui semble se refermer sur elle même, ne peut se faire sans l'interdisciplinarité parce qu'il n'existe pas, et nous en sommes convaincus, de discipline bibliothéconomique tout comme il existe des disciplines historique, biologique.

La bibliothéconomie serait considérée comme un outil qui stimulerait le développement des sciences et des techniques. Mais, pour ce faire, elle développe ses propres conceptions théoriques en se basant entre autres sur certaines disciplines, dont elle est chargée de l'ordonnance et de la circulation de l'information.

Dans cette optique, c'est une félicité grande que de lire l'article, de Madjid DAHMANE ; intitulé «Problématique de la théorie et de la méthodologie systémiques appliquées à la documentation»; publié dans la première livraison de la Revue d'Information Scientifique et Technique éditée par le Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique.

L'article, dont l'approche est épistémologique, s'impose par la démarche méthodologique et se veut une contribution notable à la systématisation de la micro et macro-documentation.

Chercheur

DAHMANE est parvenu à appliquer harmonieusement dans la documentation les trois concepts de système, de structure et de fonction nonobstant les difficultés qu'ils incarnent dans leur analyse épistémologique.

Ainsi, il nous est possible de prédire que des liens continueraient à s'établir entre la bibliothéconomie et des disciplines spécialisées parce qu'il relèverait quand même de l'injudicieux qu'une discipline comme la bibliothéconomie, dont la vocation est de pourvoir les autres disciplines en matière d'Information Scientifique et Technique pour assurer leur développement, reste cloîtrée sur elle-même et n'explore pas les terroirs des autres disciplines pour y puiser concepts, méthodes, techniques et lois.

Mais encore faut-il que ces liens ainsi établis mettent en évidence ce qui est propre à la bibliothéconomie et ne soient donc pas juste matérialisés par un simple transfert de concepts.

A ce sujet ; M. DAHMANE voulant formaliser la chaîne documentaire et s'appuyant sur les travaux de R. ESTIVALS qui renvoient le concept de chaîne «à la perspective linéaire et vectorielle contrairement au paradigme de système privilégiant l'interaction, la rétroaction et même la circularité» formule «la révision de ce concept à la lumière de l'approche systémique pour voir sa validité théorico-méthodologique»(1).

Ensuite; il constate que «même la théorie pure des systèmes ne semble pas exclure la linéarité»(2). Ce constat est, selon lui, un des arguments qui donne implicitement une légitimité à l'application de la théorie et de la méthodologie systémiques à la micro et/ou macro-documentation.



Schémas (1).- La chaîne documentaire selon M. DAHMANE.

Source : DAHMANE (M.).- La RIST, vol.1, n°1, 1991.- p.25.

Nous adhérons incontestablement à son constat, lequel constat a été d'ailleurs suffisamment démontré par le fondateur de la «Théorie Générale des Systèmes» lui-même - (3).

Par ailleurs, il importe d'abord de noter que ces notions de dépendance et de linéarité, qui caractérisent les éléments constitutifs de la chaîne documentaire, furent introduites pour la première fois dans la littérature documentaire par le fameux rapport WEINBERG aux Etats-Unis en 1963.

Ce rapport relève les éléments suivants : «production, enregistrement et mise en forme, catalogage, conservation et diffusion, dépistage et exploitation par l'utilisateur. Ces éléments constituent une chaîne de transmission de l'information puisqu'ils sont liés, en ce sens que les derniers dépendent de ceux qui les précèdent» (4).

Sur la base de ce travail ; un processus de formalisation, «qui montre en outre le caractère linéaire de la démarche des systèmes documentaires» (5), a été effectué par J. CHAUMIER.

Traitement

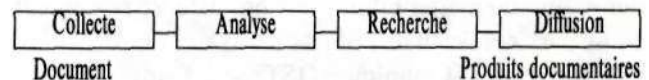


Schéma (2).- Structure linéaire de la chaîne documentaire d'après J. CHAUMIER.

Source : Les techniques documentaires.- Paris: Puf, 1974.- p.13.

J. CHAUMIER, dans sa détermination des éléments de la chaîne documentaire est beaucoup plus près de la réalité des organismes documentaires en dépit du fait qu'il ait occulté un élément important le sous système conservation.

Son approche de formalisation de la chaîne documentaire, contrairement au rapport WEINBERG, a toutefois le mérite de ne recenser que les éléments munis d'un poids similaire sur le plan structuro-fonctionnel.

Du point de vue relationnel, il nous est loisible de déduire que la structure linéaire de la chaîne documentaire envisagée par DAHMANE, CHAUMIER et le rapport WEINBERG signifie l'existence de liens et de successions dans les éléments qui la compose. La discontinuité et la digression ne sont pas envisageables et sont synonymes de dysfonctionnement. Ce qui n'est pas sujet à caution.

Nous émettons, par contre, deux réserves d'une extrême importance sur les résultats auxquels DAHMANE est parvenu dans son entreprise de formalisation de la chaîne documentaire. Ce qui nous permet largement d'affirmer qu'il est très loin de son projet. La première réserve s'explique par l'insuffisance et la manque de véracité du jalonnement de l'espace de configuration de la chaîne documentaire qu'il préconise.

La deuxième se traduit par le fait qu'il soutient la structure linéaire et empirique de la chaîne documentaire prônée jusque là par les «fonctionalistes». Il est vrai que la structure linéaire est bien adaptée pour les situations stabilisées. Ce qui n'est pas le cas pour la chaîne documentaire. Cette dernière est flexible et évolue dans un environnement mouvant dont les éléments sont difficiles à maîtriser.

Pour notre part, nous considérons que la chaîne documentaire est constituée de quatre éléments :

- Sous système collecte;
- Sous système traitement;
- Sous système conservation;
- Et enfin le sous système diffusion.

Chacun de ces sous systèmes est subdivisé à son tour en plusieurs unités indivisibles.

Le sous système collecte se compose des unités indivisibles suivantes :

a) Sélection : C'est l'opération qui consiste à choisir les documents à collecter en fonction des paramètres suivants :

- Répondre à la vocation de l'organisme documentaire;

- Répondre aux attentes informationnelles des utilisateurs;
- Ne pas dépasser les moyens budgétaires alloués à l'organisme documentaire.

Cette unité indivisible, dont la problématique assez paradoxale se résume en termes d'exhaustivité et de pertinence, est l'une des unités la plus importante.

b) Passation de la commande : C'est une opération purement pratique. Après un triple contrôle (Le document existe-t-il d'jà dans le fonds documentaire ? A t-il déjà été commandé ? Est-il disponible sur le marché ?) Une commande de documents est passée.

c) Réception : Cette opération se traduit par l'ensemble des procédures administratives déployées par le gestionnaire de l'organisme documentaire pour réceptionner les livraisons des fournisseurs.

d) Vérification : Les livraisons doivent être vérifiées à partir du double des bons de commandes. Les vérifications portent généralement sur les points suivants :

- La conformité du document reçu avec le document commandé;
- L'intégrité physique du document reçu.

Le sous système traitement est constitué, de l'ensemble des opérations matérielles et intellectuelles que subit le document depuis son entrée à l'organisme documentaire jusqu'à sa mise à la disposition de l'utilisateur.

Ce sous système est subdivisé en unités indivisibles suivantes :

a) Estampillage : C'est une opération juridique. Elle consiste à marquer le document d'une estampille attestant la propriété de l'organisme documentaire.

b) Enregistrement : C'est l'action d'attribuer à toute monographie reçue un numéro chronologique lors de son inscription au registre d'entrée inventaire préce-

demment numéroté et paraphé. Ce numéro figurera également sur les fiches catalographiques et en marge des factures.

En ce qui concerne les publications en séries, l'enregistrement consiste à contrôler l'arrivée de chaque numéro et de suivre la régularité des livraisons.

c) Catalogage : C'est une opération à la fois matérielle et intellectuelle. Elle consiste à porter sur une fiche normalisée les indications servant à identifier le document.

d) Indexation : Il s'agit d'extraire les concepts ou les mots clés contenus dans le document, et ce, en fonction soit d'un langage précoordonné ou postcoordonné en vue d'en faciliter la recherche.

e) Condensation : Condenser un document c'est rédiger un résumé de son contenu.

Il existe différents types de résumés. Le choix de l'un ou de l'autre est conditionné par l'usage.

f) Cotation : C'est l'action d'attribuer une cote au document. Cette dernière est numérique ou alpha numérique. Le choix de l'une ou de l'autre est déterminé par le mode de classement adopté.

g) Equipement : Equiper un document signifie :

- Coller l'étiquette portant sa cote sur son dos.
- Le protéger contre une détérioration rapide en le couvrant de plastique souple, rigide etc...

h) Intercalation : C'est le rangement des fiches pour la conception de produits documentaires secondaires.

i) Classement : Classer les documents c'est les ranger selon un cadre de classement pour pouvoir les retrouver sur commande. Il y a de nombreux types de classement.

k) Reliure : Elle a pour but :

- D'empêcher la détérioration des documents fréquemment consultés.
- D'accroître leur durée de vie.

Le sous-système conservation se résume dans l'ensemble des dispositions organisationnelles préconisées et les équipements techniques déployés pour la protection physique et la conservation des documents.

Le sous système diffusion représente la finalité recherchée par tout organisme documentaire. «Il n'y a de livre complet que le livre lu»(6) écrivait Albert LABARRE.

G. VAN SLYPE (7) distingue quatre aspects de la diffusion :

- 1) Diffusion en vrac,
- 2) Diffusion avec tri sommaire : les bulletins signalétique et analytique,
- 3) Diffusion avec tri standard en profondeur : les bulletins d'index,
- 4) Diffusion avec tri personnalisé : la diffusion sélective sur profil.

L'examen de ces aspects de la diffusion nous amènera à réunir les trois premiers sous le titre de Diffusion Générale de l'Information (DGI) et le quatrième sous celui de Diffusion Sélective de l'Information (DSI). Ce qui nous permet de nous rapprocher de la définition de J. CHAUMIER (7).

Pour ce dernier la Diffusion Générale de l'Information vise en une redistribution globale de l'information à l'ensemble des personnes intéressées à l'organisme documentaire.

Mais le type de diffusion sélective de l'information le plus courant est la diffusion de l'information selon les profils d'intérêts. Chaque personne ou groupes de personnes est représenté dans l'organisme documentaire par un profil. En d'autres termes, elle consiste en un envoi permanent et périodique de documents répondant à ce profil.

La Diffusion Sélective de l'Information sous tend la définition de la technique de reprographie à adopter. Ces techniques sont, en effet, variées et nombreuses. Le choix de l'une ou de l'autre est fonction :

- Des contraintes budgétaires.
- Du caractère quantitatif des documents à reprographier (9).

Dans ce qui précède nous avons relevé les éléments constitutifs de la chaîne documentaire. Le jalonnement de l'espace de configuration de cette dernière nous permet d'affirmer que ses éléments peuvent être répartis en deux groupes homogènes.

Dans chaque groupe les éléments possèdent le même poids sur le plan structuro-fonctionnel. Ainsi, il nous est loisible de différencier entre les sous systèmes et les unités indivisibles.

Cette discrimination donne, premièrement, à la chaîne documentaire une structure arborescente.

Elle sous entend que l'organisme documentaire génère les quatre sous systèmes (sous système collecte, sous système traitement, sous système conservation et sous système diffusion), et les unités indivisibles sont générées à leur tour pour les sous systèmes correspondants.

Cette arborescence traduit la nécessité impérieuse de centraliser la décision dans la définition du cadre conceptuel et dans la détermination des principes directeurs pour le fonctionnement de la chaîne documentaire. Cette structure permet aussi l'impossibilité d'envisager l'autonomie d'un élément dans son fonctionnement. L'autarcie, donc, d'un élément est synonyme de dysfonctionnement.

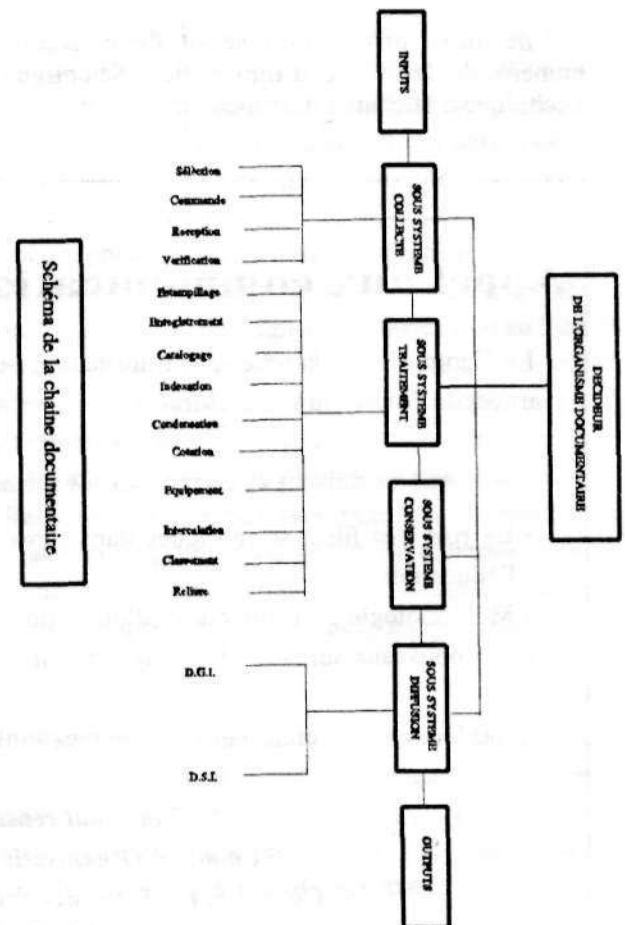
La deuxième relation est une relation d'interdépendance dynamique. Ce qui signifie que les éléments qui possèdent le même poids sur le plan structuro-fonctionnel dépendent réciproquement les uns des autres. Le caractère dynamique s'explique par le fait que toute modification apportée à l'un des sous-systèmes ou à l'une des unités indivisibles entraînera impérativement une transformation corrélative au niveau des autres.

Une troisième relation née du fait que l'organisme documentaire est un produit social est à mettre en exergue. Dans ce contexte, cette relation se réalise à travers un processus entrant - transformation - sortant de la documentation. Nous considérons, donc, qu'un organisme documentaire est un système ouvert. Ce dernier «se maintient, comme le note BERTALANFFY, dans un flux entrant et un flux sortant continus»(10).

En d'autres termes, le «chaîne documentaire» est le point focal d'une transformation impliquant des entrées provenant de l'environnement et vers lequel sont dirigées les sorties. La notion d'inputs processée par le sous système collecte est matérialisée par l'ensemble des supports informationnels entrées à l'organisme documentaire.

Quant à la notion d'outputs, elle est matérialisée par l'information secondaire produite par l'organisme documentaire après traitement des inputs.

Ces trois relations sont représentées dans le schéma suivant :



A la fin de cette réflexion, il importe de préciser que la chaîne documentaire constitue le colonne vertébrale de tout organisme documentaire, voir sa raison d'être.

Sa formalisation nous permet de :

- Décrire son comportement et celui des éléments qui la constituent.
- L'évaluer quantitativement et/ou qualitativement dans sa globalité ou élément par élément.
- Définir un cadre conceptuel et des principes directeurs pour sa mise en place et sa gestion.

Cette description et cette évaluation sont à l'origine des modifications que nous pouvons faire subir à la chaîne documentaire pour l'aider à évoluer vers des configurations plus fortes.

Cependant, la réflexion que nous livrons n'est qu'une contribution à un débat qui se verra sûrement être enrichie par d'autres spécialistes.

Une autre proposition serait de consacrer un numéro de la Revue d'Information Scientifique et Technique à la chaîne documentaire.

Références Bibliographiques :

- [1] DAHMANE (Madjid) : «Problématique de la théorie et de la méthodologie systémiques appliquées à la documentation», In : Revue de l'Information Scientifique et Technique, vol. 1, n°1, 1991.- p. 25.
- [2] Ibid.- p. 25.
- [3] BERTALANFFY (L.V) : *Théorie Générale des Systèmes*/ trad. J.B. Chabrol.- Paris : Dunod, 1973.
- [4] Rapport WEINBERG. Cité - par CHAUMIER (J.) : *Les techniques documentaires.*- 2ème éd. - Paris : PUF, 1974.- p.12.
- [5] Ibid.- p.13.
- [6] LABARRE (Albert) : *Histoire du livre*, Paris : PUF, 1974.- p.7.
- [7] VAN SLYPE (Georges) : *Conception et gestion des systèmes documentaires*, Paris : les éd. d'organisations, 1979.- p. 188.- 194.
- [8] CHAUMIER (J.) : *Op. cit.* - p. 21-22.
- [9] CACCUTOLO (J.) : «La reproduction des documents», In : *Acheteurs*, septembre 1971.- p.40.
- [10] BERTALANFFY. *op. cit.* p.38.

Appel aux communications :

Le Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique organise en Mai 1993, les quatrièmes journées du film scientifique. Durant ces journées se tiendront des conférences/débats autour du film scientifique.

Ces dernières doivent être axées sur les thèmes suivants :

- Le rôle des films scientifiques dans l'évolution des cultures, de la science et de la technologie, et de l'éducation.
- Méthodologie d'introduction (d'utilisation) des films scientifiques dans l'enseignement et l'éducation.
- Les nouveaux supports des images animées.

Délai limite de réception des communications par le comité d'organisation : 1er Avril 1993.

Pour tout renseignement, adressez-vous au :
Comité d'Organisation des Journées du Film Scientifique
CE.R.I.S.T., 3, rue des Frères AISSOU, Ben-Aknoun. BP47 Hydra
Tél : (02) 79-00-42 / 79-01-96 - Poste 221
Fax : (02) 79-21-38 / Télex : 61328RIST DZ